

Pour diffusion immédiate
Le 3 octobre 2006
2006/nr-112

**LE GOUVERNEMENT MCGUINTY PRÉSENTE UN PROJET DE LOI POUR AMÉLIORER
LES FOYERS DE SOINS DE LONGUE DURÉE**

*La loi proposée prévoit une déclaration des droits des résidents plus étoffée
et une meilleure protection des dénonciateurs*

TORONTO – Le gouvernement McGuinty améliore la qualité de vie des résidents des foyers de soins de longue durée en présentant un nouveau projet de loi qui, s'il est adopté, renforcerait les mesures d'application de la loi et améliorerait les soins et la reddition de comptes, a annoncé aujourd'hui le ministre de la Santé et des Soins de longue durée, George Smitherman.

« Le gouvernement McGuinty s'emploie à faire en sorte que nos êtres chers qui vivent dans un foyer de soins de longue durée bénéficient de services sécuritaires, dans la dignité, a déclaré M. Smitherman. En Ontario, la seule norme acceptable en matière de soins de longue durée, c'est d'offrir des soins de la plus haute qualité. Cette loi donnerait aux membres des familles et aux amis des résidents l'assurance que ces derniers jouissent de la meilleure qualité de vie possible. »

Voici certains points saillants de la *Loi de 2006 sur les foyers de soins de longue durée* proposée :

- Promotion d'une tolérance zéro en ce qui concerne l'abus et la négligence dans les foyers de soins de longue durée;
- Mécanismes de protection du personnel, des résidents et des bénévoles qui dénoncent des cas d'abus ou de négligence;
- Enchâssement dans la loi de l'obligation qu'une infirmière autorisée soit en service dans le foyer 24 heures sur 24, sept jours sur sept;
- Restriction sur le recours à des moyens de contention, qui ne pourront être utilisés que dans des circonstances limitées, quand ils sont absolument nécessaires, et seulement en prenant toutes les précautions voulues pour assurer la sécurité de la personne;
- Attribution de permis de foyers de soins de longue durée jusqu'à concurrence de 25 ans, avec révocabilité en cas de non-conformité.

« Nous avons pour objectif d'améliorer la santé et la qualité de vie des résidentes et résidents des foyers de soins de longue durée, a indiqué Monique Smith, adjointe parlementaire au ministre de la Santé et des Soins de longue durée, qui a déposé le rapport *Engagement en matière de soins : Planification des soins à long terme en Ontario* en mai 2004. Nous comptons en Ontario 618 foyers de soins de longue durée où habitent nos parents, nos grands-parents et d'autres êtres aimés. Ils méritent les meilleurs soins qui soient. »

« Nous sommes ravis que le projet de loi sur les foyers de soins de longue durée va enfin être déposé, a affirmé la présidente de l'association Concerned Friends of Ontario Citizens in Care Facilities, Lois Dent. Nous nous rendons compte que beaucoup d'efforts ont été consacrés à la création de cette loi,

qu'il y a eu beaucoup de consultations, et il semblerait que le résultat répond à une approche centrée sur les résidents. »

Le rapport *Engagement en matière de soins* a servi de fondement à la refonte législative dans ce domaine. À l'automne 2004, le gouvernement a publié un document de discussion intitulé *Futures orientations pour la législation régissant les foyers de soins de longue durée*. Cette publication a été largement diffusée partout en Ontario auprès des personnes intéressées. Plus de 700 particuliers et organismes ont fait part de leurs observations et commentaires sur cette question, que ce soit par écrit ou lors des rencontres publiques tenues à divers endroits de la province. La loi proposée s'inspire de leurs idées et suggestions.

L'annonce d'aujourd'hui n'est qu'un exemple de la manière dont le gouvernement McGuinty s'est rangé du côté des familles ontariennes qui ont à cœur la qualité des soins dans les foyers de soins de longue durée.

Voici quelques unes des autres initiatives du ministère de la Santé et des Soins de longue durée :

- l'affectation de 118 millions de dollars pour l'amélioration des soins à domicile et des services de soutien dans la collectivité;
- un investissement de plus de 165 millions de dollars pour la réalisation de 21 897 arthroplasties supplémentaires de la hanche et du genou, dans le cadre de la Stratégie de réduction des temps d'attente;
- la mise sur pied d'un réseau intégré de neuf centres de traitement régionaux, 18 centres de traitement de district et 24 cliniques de prévention des accidents vasculaires cérébraux.

L'initiative annoncée aujourd'hui s'inscrit dans le plan d'innovation en santé publique du gouvernement McGuinty, qui vise à édifier un système de santé répondant à trois objectifs prioritaires : maintenir la santé des Ontariennes et des Ontariens, réduire les temps d'attente et améliorer l'accès aux médecins et au personnel infirmier.

-30-

Renseignements (médias) :

David Spencer
Bureau du ministre
416 327-4320

Dan Strasbourg
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
416 314-6197

Public : 416 327-4327 ou 1 800 268-1154

Ce communiqué ainsi que d'autres documents médiatiques sont affichés dans la section *Médias d'information* de notre site Web à l'adresse suivante : www.health.gov.on.ca/indexf.html.

Pour obtenir davantage de renseignements sur les résultats dans le domaine de la santé, veuillez consulter le site www.resultatsontario.gouv.on.ca.

Also available in English.